Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Quorum : 26

M. SUFFET est désigné en tant que secrétaire de séance

Séance du 4 juin 2025

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin 2025, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :
Mmes MM. BELLEVILLE, CHEVALIER, ZANIRATO, LE GOFF, ORCET, CLAPOT, SANCIAUME, BONIFAY, PASTOUREL, BOUT, TAPISSIER, CREPIN, TRI, BRUN, ARTHUR, CAROT, SUFFET, DUMAS FILLIERE, ARNAUD, TORRES, NOVARETTI, LEMONT, GAVAZZI, DANIEL, BUISSON

Procurations
Mme DEMARQUETTE MARCHAT à Mme BORIES
M. CARRY à M. ORCET
M. BERTHET à M. ZANIRATO
Mme GALATEAU LEPERE à Mme CLAPOT
M. RENEVEY à Mme TORRES
Mme LEPAGE à Mme DANIEL

4 - OBJET : FINANCES LOCALES – Subventions – Espace naturel partagé ayant vocation d'espace public. Demande de subvention au Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG 30) – Programme année 2026 – Travaux de rénovation et d'extension de l'Eclairage Public

Rapporteur : M. SANCIAUME

Le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG 30) permet aux communes n'ayant pas transféré leur maîtrise d'ouvrage « éclairage public et travaux neufs » de le solliciter pour l'attribution de subventions.
Par ailleurs, pour qu'un projet puisse être financé par le SMEG, les travaux doivent concerner les champs suivants :

- Renouvellement de lanternes à LED ou extensions de points lumineux à LED,
- Installation de mâts solaires liés à des lanternes LED,
- Mise en place d'horloges astronomiques permettant la réalisation d'économie d'énergie.

L'opération concernée par la présente est l'aménagement d'un espace naturel partagé ayant vocation d'espace public. Le coût total des travaux d'éclairage public pour cette opération est estimé à 150 600 € H.T. Le montant du financement sollicité au SMEG, sur une base maximale fixée à 20% sur un montant maximum de 120 000 €, est de 24 000 €.
Le calcul des aides s'établit sur la combinaison strate de la population / reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) reversée. Pour notre commune les paramètres sont les suivants :

TCFE	Plafond/Habitants	Plafond subventionnable	Aide maxi versée par le SMEG	Part SMEG/Plafond subventionnable
0%	8 000 – 19 999	120 000,00 €	24 000,00 €	20%

En conséquence, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité :

- De solliciter la demande de financement de cette opération au SMEG 30 pour un montant de 24 000 €,
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document afférent à cette demande de financement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 10 juin 2025.

Le secrétaire de séance

M. SUFFET

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Mme Le Maire

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.